

République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de FLAVIGNY-SUR-MOSELLE

SEANCE DU 12 Décembre 2022

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	12	12 + 6 pouvoirs

Date de convocation
8 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à vingt heures quinze, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Marcel TEDESCO**, maire.

Présents : **Cathy GREINER, Dominique RAVEY, Pascal DURAND, Marie-Claude CARDOT, Guillaume ÉTÉVÉ, Gérard GEORGEL, Stéphanie HINDELANG, Sébastien FRESSE, Laurent NOISETTE, Jean-Claude ROMARY, Frédérique SIMONIN, Marcel TEDESCO.**

Absents : **Séverine HUSSON.**

Représentés : **Dominique ROUSSEAU par Stéphanie HINDELANG, Christine MEYER par Pascal DURAND, Anthony GIRAUD par Dominique RAVEY, Anne ROZAIRE par Cathy GREINER, Valérie JACOB par Marie-Claude CARDOT, Christian BOURGAUX par Marcel TEDESCO.**

Monsieur Pascal DURAND a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Vote des tarifs pour l'année 2023
N° de délibération : 55_2022

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	18	18	0	0	0

FIXATION DES TARIFS DE LOCATION ET DE PRESTATIONS POUR 2023

Le Maire rappelle à l'assemblée que la dernière séance de conseil municipal de l'année est traditionnellement réservée au vote des tarifs de l'année suivante.

Il précise néanmoins que la plupart des services publics sont désormais gérés par la CC MOSELLE MADON (déchets ménagers, eau, assainissement, ...).

Les tarifs fixés par le conseil municipal se limitent désormais aux locations de la salle du foyer, aux concessions de cimetière, aux droits de place, aux pâquis et aux photocopies.

Le Maire propose donc que l'assemblée municipale :

- **APPROUVE les tarifs pour 2023.**



Marcel TEDESCO

MARCEL TEDESCO
2022.12.13 14:44:51 +0100
Ref:20221213_143550_1-1-O
Signature numérique
Maire

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Marcel TEDESCO,
maire

